



Communiqué de presse

Saint-Denis
Le 29 juin 2016

Prix de vente maximum des hydrocarbures à compter du 1er juillet 2016

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions des articles R.671-14 à R.671-22 du livre VI du code de l'énergie reprenant les termes du décret n° 2013-1315 du 27 décembre 2013 désormais abrogé. Ces articles constituent le cadre de détermination du prix des hydrocarbures.

Ce régime établit un mécanisme qui permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation des prix.

Le contexte international

Depuis l'actualisation du mois de juillet 2014, afin de mieux correspondre à la nature des produits consommés dans le département, la cotation de référence du supercarburant utilisée est la Mogas 95 Unleaded (en lieu et place de la Mogas 97 Unleaded précédemment utilisée). La référence pour le gazole est restée inchangée.

Sur la période de référence, on constate une évolution à la hausse des cotations des carburants : + 2 % pour le supercarburant et 7,6 % pour le gazole. Dans le même temps le prix du brut (brent mer du nord) diminue de près de 4 %.

En ce qui concerne le gaz, la cotation mensuelle baisse et s'établit à 365 \$/TM (- 15 \$/TM soit - 3,95 %).

La moyenne des parités sur 15 jours ouvrés s'établit à 1,1269 \$ pour un € pour les carburants et pour le gaz.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

Les prix à La Réunion

Les frais de passage sont réactualisés ce mois-ci selon la formule habituelle désormais prenant en compte la comptabilité analytique de l'opérateur établie à partir des résultats 2015. Un arrêté de méthode définit les nouveaux montants.

Le sans plomb

La hausse (+2%) de la cotation est accompagnée par une hausse du fret (+ 13,7%) et une légère dépréciation de l'euro (- 0,8%). En définitive, le prix CAF est en hausse à + 3,1 %. Pour les carburants les frais de passage s'établissent à 1,9521 €/HL (+ 1,72 %). **Le prix public augmente de 1 ct à 1,31 €/litre.**

Le gazole

La cotation moyenne du gazole augmente fortement au cours du mois de juin (+7,6%). Cette hausse est accentuée par celle du fret et n'est pas compensée par l'euro qui se déprécie face au dollar (-0,8%). La conjonction de ces paramètres induit une forte hausse du prix CAF de 8,6 %. Les nouveaux frais de passage sont identiques (1,9521 €/HL ou +1,72%). Avec le jeu des arrondis **le prix de vente s'établit à 98 cts le litre en hausse de 3 cts comme pour le sans plomb.**

Le gaz

Le seul paramètre de la cotation mensuelle entraîne une baisse du prix de la bouteille à hauteur de 16 cts. L'appréciation de l'euro vient contrarier cette baisse à hauteur de 6cts. La hausse des frais de passage à 273,89 €/TM (3,4236 €/bouteille) est responsable d'une hausse de 15 cts. **Le prix final de la bouteille s'établit à 16,56 €.**

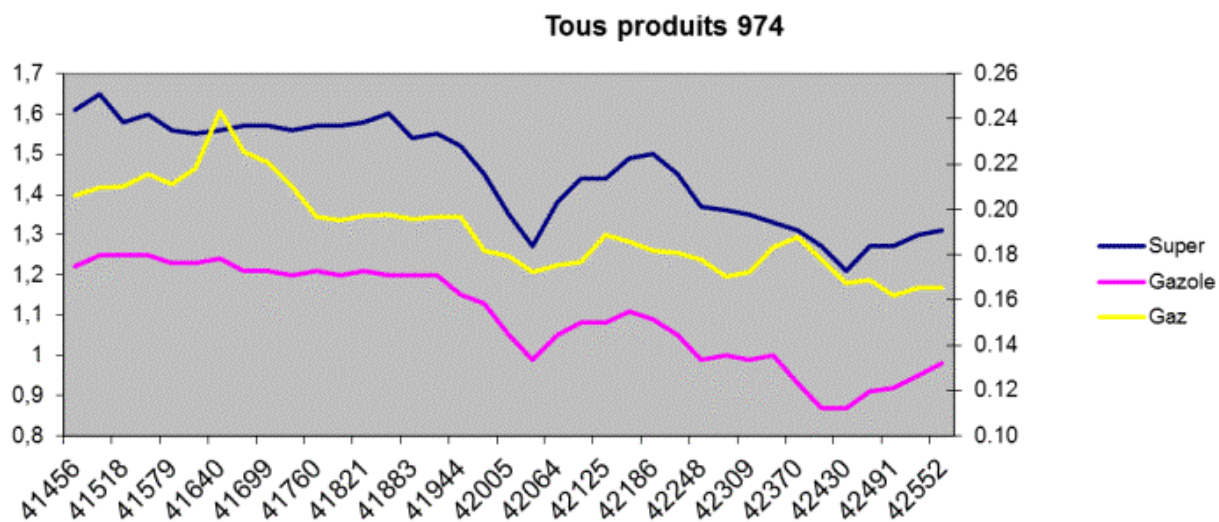
En conséquence les prix des produits pétroliers et gaziers de La Réunion s'établissent de la façon suivante au 1^{er} juillet 2016 :

Libellé du produit	Prix au 1 ^{er} juin 2016	Prix au 1 ^{er} juillet 2016	Evolution
Supercarburant (€/litre)	1,30	1,31	+ 0,76%
Gazole (€/litre)	0,95	0,98	+ 3,16 %
Gazole non routier (€/litre)	0,58	0,60	+ 3,44 %
Pétrole Lampant (€/litre)	0,57	0,60	+ 5,26 %
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,60	0,61	+ 1,67 %
Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,56	0,60	+ 7,14 %
Gaz (€ par bouteille de 12,5 kg)	16,52	16,56	+ 0,24 %

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

Pour information, l'historique de ces produits sur les trois dernières années se décline comme suit :



Prix des carburants en ordonnée à gauche et prix du gaz à droite

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974